

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Violences faites aux femmes : les OPJ édifiés sur les textes en vigueur

G.R.M
Libreville/Gabon

LES Officiers de police judiciaire (OPJ) des commissariats du Littoral, Akanda, Nzeng-Ayong, Owendo, Belle-vue II, Sogatol, et l'aéroport Léon-Mba, ceux de la Direction de la sûreté urbaine (DSU) et du service des mœurs de la Police judiciaire (PJ) ont, dernièrement, été édifiés sur les nouvelles dispositions légales visant à éradiquer les violences à l'égard des femmes. Cette formation était assurée par le procureur de la République de Libreville, André Patrick Roponat. Objectif: amener les OPJ à s'approprier la loi n° 006/2021 du 6 septembre 2021 portant élimination des violences faites aux femmes, ainsi que les lois n° 004/2021 du 15 septembre 2021 portant modification de

certaines dispositions du Code civil et n° 005/2021 du 6 septembre 2021 portant modification de certaines dispositions du Code pénal. Pour le maître des poursuites, cet arsenal juridique ne vise pas prioritairement à pourchasser l'homme violent, mais à protéger la femme en espérant un changement positif de comportement de la part de son conjoint. C'est pourquoi ces textes ont été pris dans l'objectif de l'égalité des genres prônée par les plus hautes autorités gabonaises.

Cette rencontre n'est que la suite de celles de novembre 2021, à l'École nationale de la magistrature sur la formation des formateurs; de décembre dernier à l'intérieur du pays et du 24 janvier 2022 à l'état-major des Forces de police nationale (FPN).

Et André Patrick Roponat de relever: "Lorsque la victime de-



Photo: GRM

Un instantané de la formation.

vient protectrice de son bourreau, si nous avons des éléments pour poursuivre ce dernier, nous

le ferons car la violence constitue un trouble à l'ordre public. Mieux, les gens doivent savoir

que toute mesure protectrice n'est pas conditionnée par le dépôt d'une plainte".

Le clin d'œil de *Lybek*



Mouila : il viole une attardée mentale

F.N
Mouila/Gabon

PARFAIT Mayombo, un Gabonais de 24 ans, ouvrier agricole à Olam Palm, est poursuivi par le parquet de Mouila pour le viol d'une adolescente. Il s'agit de R.M.N., 16 ans, qui présente des signes d'attardée mentale.

Selon une source proche du dossier, les faits se sont produits au quartier Diouronda, dans le 1er arrondissement de la commune de Mouila. Ce jour-là, après avoir consommé plusieurs verres de vin local très prisé par de nombreux Molvillois, Parfait Mayombo se rend au domicile de R.M.N. en l'absence des parents. Sans perdre de temps, il entraîne l'adolescente dans une chambre et abuse sexuellement d'elle. Aussitôt sa libido satisfaite, le jeune homme prend ses jambes à son cou.

De retour du travail, la mère est mise au courant de la situation



Photo: Felicien Ndongo/L'Union

Parfait Mayombo.

par le biais de la cadette de la victime. L'identité du prédateur sexuel présumé étant parfaitement connue, la génitrice dépose une plainte auprès des services de la Sûreté urbaine du commissariat de Mouila. Arrêté

et interrogé au poste de police, Parfait Mayombo nie d'abord tout en bloc. Avant de se rétracter devant le magistrat instructeur. Il a été écroué à la prison centrale de Mouila pour présomption de viol sur personne vulnérable.